

ouvertes, on vend linceuils, parfums, aromats : on ne veut pas entrer au Prétoir de peur de devenir irrégulier pour manger la Pâque au soir : on ensevelit les morts, on ouvre le sépulchre, on le ferme, on le scelle. Vous direz que les Prêtres, & non le peuple, avoient remis la fête ; mais considérons que c'étoit une soldatesque qui étoit attroupée avec des goujeats, le peuple les suivoit & personne ne voulut entrer au Prétoire : c'est que tout le monde faisoit la Pâque le lendemain en son propre jour & la commençoit le Vendredi au soir seulement, aussi bien que Joseph d'Arimathie qui acheta le Vendredi ce qu'il falloit pour embaumer & ensevelir Jesus-Christ, il ne faisoit donc pas fête le jour que Nôtre-Seigneur est mort.

D E M A N D E.

*Jesus-Christ a-t-il mangé l'Agneau légal en la dernière Cène ?*

**O**N peut tenir pour l'affirmative ou pour la négative sans intéresser la foi ou les mœurs. L'opinion qui tient pour la manducation de l'Agneau légal est la commune : l'Eglise, qui sans décider le fait, approuve l'usage des Hymnes insérés en l'Office du T. S. Sacrement, attribué en bonne partie à S. Thomas, permet au moins de penser affirmativement pour cette manducation, quand nous chantons : *Post Agnum typicum expletis epulis.*

Par cette raison je ne voudrois pas à plein nier le fait. Un critique en mauvaise humeur tenant pour l'opinion contraire, croiroit bien ménager mon expression s'il ne la qualifioit que de téméraire.

Je ne serois pas d'avis non plus de mettre en thèse l'affirmative ; parce que les preuves que l'on  
en